



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Avril 2026

Nombre de membres :

Conseillers : 29
Présents : 23
Excusé : 6
Pouvoirs : 6

L'an deux mil vingt-six et le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du seize mars deux-mille-vingt-six.

Présents :

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Mireille GOYET, Thierry BAZZALI, Marie-Paule DELLAROVERE, Eric GOUBERT, Denis LAFFITTE, Laurent CASANOVA, Frédéric SABATIER, Hélène REMOND, François WIOLAND, Sébastien GENIEIS, Franck SULTAN, Magali BARBEAU, Eve SANTUCCI, Joséphine JAWORSKI, Christelle PAKULIC, Rima MERDJIAN, Loïc GRANOUX, Marie GOTILLOT

Excusés avec pouvoir :

Monsieur Alain KARCENTY a donné procuration à Madame Mireille GOYET
Madame Sandrine SEVILLA-DELEUZIÈRE a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM
Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET
Madame Claire BAUDRY a donné procuration à Madame Marie-Aude PEZERIL
Monsieur Kévin GAUDILLAT a donné procuration à Monsieur Stéphane MARLOT
Monsieur Romain JACQUOT a donné procuration à Monsieur Thierry BAZZALI

Absents :

Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Avril 2026

DCM N°2026-24 - Finances - Éducation – Attribution d'une subvention au collège DAUDET d'Istres - Exercice 2026

Le rapporteur indique que, par courrier en date du 22 décembre 2025, la principale du collège Alphonse DAUDET d'Istres a sollicité la commune afin de participer au financement d'un séjour d'activités de pleine nature organisé en Ardèche, du 1er au 5 juin 2026, au bénéfice des élèves de classe de 5ème.

Il précise que 28 élèves domiciliés sur la commune de Saint-Mitre-les-Remparts participeront à ce séjour.

Dans ce cadre, la commune souhaite apporter son soutien financier à ce projet éducatif, à hauteur de 1 400,00 €, afin de contribuer à la réduction du coût restant à la charge des familles, par une participation de 50,00 € par enfant.

Ce projet présente un intérêt local en ce qu'il bénéficie directement à des élèves résidant sur le territoire communal et participe à leur développement éducatif, culturel et sportif.

L'exposé du rapporteur entendu,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 relatif aux compétences du conseil municipal, et l'article L.1611-4 relatif au contrôle de l'utilisation des subventions publiques ;

Vu le principe de liberté d'attribution des subventions par les collectivités territoriales, sous réserve de l'existence d'un intérêt public local ;

Vu la demande formulée par le collège Alphonse DAUDET d'Istres ;

Considérant l'intérêt local du projet au regard du nombre d'élèves domiciliés sur la commune bénéficiaires du séjour ;

Considérant la volonté de la commune de soutenir les actions éducatives en faveur de la jeunesse ;

Considérant que 28 élèves concernés par ce voyage demeurent à Saint-Mitre-les-Remparts ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Monsieur Stéphane MARLOT se trouvant en situation de conflit d'intérêts au regard de l'objet de la délibération, il est précisé que celui-ci se déporte et ne prend pas part au vote.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Avril 2026

Article 1 : APPROUVE l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 400,00 € au collège Alphonse DAUDET d'Istres dans le cadre du séjour en Ardèche organisé du 1er au 5 juin 2026.

Article 2 : PRÉCISE que cette subvention correspond à la participation de la commune au financement du séjour de 28 élèves domiciliés à Saint-Mitre-les-Remparts, permettant de réduire la participation financière des familles.

Article 3 : PRÉCISE que le montant de cette participation financière sera versé directement au collège Alphonse Daudet.

Article 4 : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de l'exercice 2026

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Catherine STEKELOROM

Le Maire,
Vincent Goyet

